

## Autorisation à récupérer des Noirs traités à Madagascar

Le 21 mars 1768 - Dumas au Sr Olivier, capitaine et armateur à l'île de Bourbon

---

Plusieurs copies :

- A.N. Col E 325 bis, dossier Olivier, capitaine et armateur, vues 73, et 100.
- A.N. Col C/4/26, f° 82 verso.

Cette lettre fait partie des pièces d'un contentieux entre le Sr Olivier et l'administration (dossier Olivier), et également des pièces produites au Conseil de l'Isle de France pour juger des malversations du Sr Glemet, suivant instruction de janvier 1769, ordonnée par l'intendant Poivre. (Pièces jointes à une lettre de Poivre au ministre du 3 avril 1769)

Le 2 février 1768, le vaisseau *le St-Louis* fut englouti devant St Denis, île de Bourbon. Son propriétaire et capitaine était le Sieur Olivier.

---

---

à Monsieur,

Monsieur Olivier, ancien écrivain des vaisseaux de la Compagnie des Indes à Bourbon.

Au Port-Louis de l'Isle de France le 21 mars 1768

J'ai pris beaucoup de part, Monsieur, à la perte que vous avez faite de votre navire. Il n'y a point de difficulté que vous embarquiez sur le premier navire particulier qui ira à Foulepointe, mais il n'ira pas de longtemps de vaisseaux du Roi dans cette partie de Madagascar. J'écrirai un mot sur cela à M. de Bellecombe. Je crains seulement qu'un vaisseau particulier ne veuille pas s'engager à transporter vos Noirs. J'en parlerai au premier qui partira d'ici pour aller faire la traite.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Signé Dumas

\* \* \*